

ASSOCIATION VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS

Siège social : 1 RUE D'HAUTEVILLE

75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Cabinet SOREL SAS

Société de commissariat aux comptes

Siège social : 8 avenue des ternes, 75017 PARIS

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale de l'association VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 31/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La valorisation et comptabilisation des legs et donations ;
- L'évaluation et inscription au compte du résultat du bénévolat

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Du fait de sa nature d'association faisant appel à la générosité du public est tenue de présenter dans ses comptes annuels :

- Un compte d'emploi des ressources
- Un compte de résultat par origine et destination

Nous nous sommes assurés que les règles d'élaboration et de valorisation étaient suffisamment décrites dans l'annexe dédiée.

Nous nous sommes assurés de la cohérence des informations diffusées avec les comptes issus des comptes annuels et du format de présentation de ces informations. Nous n'avons aucune observation à formuler.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 02 août 2024

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet SOREL
Représenté par :

Victor LAM

Victor LAM
Chargé de mandat – Mandataire social
Membre de la Compagnie régionale de PARIS

Signature: *Victor LAM*

Email: vil@auditeurs-associes.com

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	13 975	11 661	2 314	3 167
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être	661 567		661 567	1 061 567
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 733 247		2 733 247	2 733 247
Total I	3 408 790	11 661	3 397 129	3 797 952
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				8 452
Créances reçues par leg ou donations	442 580		442 580	555 548
Autres créances	31 910		31 910	8 325
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	783 551		783 551	734 648
Charges constatées d'avance				926
Total II	1 258 041		1 258 041	1 307 899
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 666 831	11 661	4 655 170	5 105 851

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 426 798	3 681 314
Excédent ou déficit de l'exercice	52 634	-254 516
Situation nette (sous-total)	3 479 432	3 426 798
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	3 479 432	3 426 798
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 104 147	1 617 115
Fonds dédiés		
Total II	1 104 147	1 617 115
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 975	24 267
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	30 616	37 671
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	71 591	61 938
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 655 170	5 105 851

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et de services			
Ventes de biens			
Ventes de prestations services			
Produits de tiers financeurs	2 044 561	1 387 797	656 763
Concours publics et subventions d'exploitation			
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommables			
Ressources liées à la générosité du public	2 044 561	1 387 797	656 763
Contributions financières			
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charg			
Utilisation des fonds dédiés			
Autres produits	69	89	-20
Total I	2 044 629	1 387 886	656 743
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes	430 398	407 739	22 659
Aides financières	1 337 120	1 003 557	333 563
Impôts, taxes et versements assimilés	8 677	9 293	-616
Salaires et traitements	166 404	156 615	9 789
Charges sociales	65 014	66 299	-1 286
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	823	823	
Dotations aux provisions			
Report en fonds dédiés			
Autres charges	95	119	-20
Total II	2 008 535	1 644 446	364 089
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	36 094	-256 559	292 653
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif im			
Autres intérêts et produits assimilés	16 540	2 043	14 496
Repr. / provisions, dépréciations et transferts de ch			
Différences positives de change			
Produits nets / cessions de valeurs mob. de place			
Total III	16 540	2 043	14 496
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisio			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de place			
Total IV	16 540	2 043	14 496
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	16 540	2 043	14 496
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	52 634	-254 516	307 150
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises provisions, dép., et transferts de charge			
Total V			

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisio			
Total VI			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	2 061 169	1 389 930	671 239
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	2 008 535	1 644 446	364 089
EXCEDENT OU DEFICIT	52 634	-254 516	307 150
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATUR			
Dons en nature	3 934	4 977	-1 043
Prestations en nature	16 925	26 678	-9 753
Bénévolat			
TOTAL	20 859	31 655	-10 796
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONT			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Prestations en nature	16 925	26 678	-9 753
Personnel bénévole	3 934	4 977	-1 043
TOTAL	20 859	31 655	-10 796



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 4 655 170 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 52 634 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Villages du Monde pour Enfants a été créée en 1999. Conformément à ses statuts, elle a pour objet de promouvoir toutes actions d'entraide et d'apporter son soutien à des programmes et réalisations dans le domaine de l'éducation et de l'assistance sociale et médicale en faveur des enfants dans les pays en développement, entrant dans le cadre des actions de la congrégation des Sœurs de Marie et d'apporter un concours financier à des actions sociales ciblées par l'Association et conduites par celle-ci et la congrégation religieuse des Sœurs de Marie, auprès des pouvoirs publics, des associations et fondations, des médias, et d'une manière générale de l'opinion public. L'association Villages du Monde pour Enfants et la Congrégation des Sœurs de Marie sont liées depuis l'origine. Depuis 2017, ces liens sont formalisés à travers une convention de financement. Villages du Monde pour Enfants est souveraine dans l'ensemble de ses décisions. Son intervention dépasse le seul cadre financier : Villages du Monde pour Enfants accompagne dans la réflexion et la prise de décision les Sœurs de Marie et co-construit des nouveaux projets avec elles. Aujourd'hui les programmes humanitaires des Sœurs de Marie pour aider les enfants les plus démunis à sortir de la pauvreté sont menés dans six pays du monde (Philippines, Mexique, Guatemala, Brésil, Honduras et Tanzanie), au sein de treize Villages et sont en extension. Les programmes dans les villages incluent l'éducation, la formation professionnelle, la nourriture, l'hébergement, les vêtements et l'ensemble des soins nécessaires au bon développement des enfants. Des programmes complémentaires comme des jardins d'enfants pour les plus pauvres sont par ailleurs développés.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable et de présentation

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le 30 juin 2022 le règlement n°2022-04 qui intègre de nouvelles dispositions à la suite des obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et constituent un changement de méthode comptable.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Legs et donations

L'état des forces et des charges de la succession au jour du décès est établi à partir des informations chiffrées fournies par le notaire.

Plusieurs catégories d'actifs sont distinguées parmi les legs à réaliser :

- Immeubles
- Assurance vie
- Mobiliers
- Titres en portefeuille

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession des biens si elles sont postérieures (date de délivrance du legs).

La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur.

Dans l'annexe des comptes annuels, un tableau présente les éléments de détermination de « legs, donations et assurances-vie » nets des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 479			5 479
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 496			8 496
- Autres immobilisations corporelles	1 061 567		400 000	661 567
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 075 542		400 000	675 542
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 733 247			2 733 247
Immobilisations financières	2 733 247			2 733 247
ACTIF IMMOBILISE	3 808 790		400 000	3 408 790

Autres immobilisations corporelles divers 661 567 €

Dont bien reçus par legs et donations destinés à être cédés 661 567 €

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

L'association a séquestré une somme de 2 724 172 euros, au regard de la procédure encours auprès des instances judiciaires.

Cette position n'a pas connu d'évolution. Aucune date n'est définie à ce jour.

Si la direction espère récupérer l'intégralité de ces fonds, son échéance à court terme est peu probable ; les instances sollicitées n'ayant pu formuler d'avis.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 243	548		3 791
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 595	275		7 869
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 838	823		11 661
ACTIF IMMOBILISE	10 838	823		11 661

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 207 737 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 733 247		2 733 247
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	474 490	474 490	
Charges constatées d'avance			
Total	3 207 737	474 490	2 733 247
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Créances de l'actif circulant - Autres : 474 490

Dont créances reçues par legs et donations : 442 580

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs Avoir à recevoir	300
Produits à recevoir	31 410
Total	31 710

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
<i>Dont générosité du public</i>					
Fonds propres avec droit de reprise					
<i>Dont générosité du public</i>					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
<i>Dont générosité du public</i>					
Report à nouveau	3 681 314	-254 516			3 426 798
<i>Dont générosité du public</i>					
Excédent ou déficit de l'exercice	-254 516	254 516	52 634		52 634
<i>Dont générosité du public</i>					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 426 798		52 634		3 479 432

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 71 591 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 975	40 975		
Dettes fiscales et sociales	30 616	30 616		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	71 591	71 591		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs fnp	23 265
Conges payés	6 135
Charges s/conges payés	3 257
Formation continue	2 204
Total	34 861

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraires de certification des comptes : 13 100 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Informations sur les dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération

Engagements retraite

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrières acquis à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est non significatif contenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés.

Etat des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

VDMPE a reçu des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
ALLEMAGNE	200
BELGIQUE	10
ESPAGNE	80
ISLANDE	180
PORTUGAL	45
SUISSE	136

La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que notre association doit établir est mise à la disposition du public au siège de l'association. Pour pouvoir en prendre connaissance, une demande écrite doit être adressée à l'attention de la Direction Générale de l'association, qui organisera les modalités de sa consultation.

Autres informations**Engagements financiers****Engagements reçus**

	Montant en euros
Pisfonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	

Contributions volontaires**Bénévolat**

Il existe différentes valorisations du bénévolat selon la nature et prestations des tâches effectuées.

- Pour les prestations de bases, il est retenu la valorisation horaire du SMIC ;
- Pour toute prestations ou support intermédiaire, la valorisation est de 1,5 fois le SMIC, soit Arrondis à 15 euros par heure effectuée ;
- Prestations d'appui informatique ou technique : 35 euros par heure effectuée ;
- Maintenance informatique : forfait de 118 euros (équivalent mensuel sur l'année) - tarif le moins cher suite à une recherche de prestataire sur 2017 ;
- Expertise Banque : 100 euros par heure ou forfait ;
- Expertise SEO et google Ad : 100 euros par heure ou forfait ;
- Recrutement -forfait : 5 580 euros, soit tarif basé par le cout du recrutement.

Des prestations pour la Tanzanie ont été effectuées par Martine le Divillec, Karine Fraioli et Patricia Arrizabalaga évaluées à 62 € et 187 €. Des étudiants de Rennes School of Business ont participé à des interventions à Rennes et dans une association de quartier, prestation évaluée à 3 934 €.

Effectif

L'association emploie, au 31/12/2023, 4 salariés. Le tableau ci-dessous permet de renseigner l'Equivalent Temps Plein (ETP) au 31/12/2023, par catégorie.

Catégorie	Effectif moyen au 31/12/2023
Cadre dirigeant	
Cadre	2
Non-cadre	2
Total	4

Autres informations

Détail des legs, donations et assurances-vie

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	173 526
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	58 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	604 811
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	541 785
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	400 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 811
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	949 313

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

1- GENERALITES

➤ Missions sociales

Les missions sociales de l'association sont réalisées en France et à l'étranger sous forme de versements directs aux programmes encadrés par une convention avec la fondation des Sœurs de Marie.

Ces missions regroupent :

- Les actions réalisées par l'intermédiaire des fondations et associations des Sœurs de Marie ;
- La mission d'information autour des missions des Sœurs de Marie en faveur des enfants ;
- Les frais de siège et de personnel engagés pour la réalisation des missions sociales dont le suivi de réalisation des projets, l'appui aux programmes, l'information sur les programmes.

➤ Faits significatifs relatifs à l'activité de l'exercice

En 2023, 1,3 million d'euros a été envoyé par Villages du Monde pour Enfants au profit des 18 870 enfants pauvres pris en charge au sein de projets éducatifs situés au Honduras, au Guatemala, au Mexique, au Brésil, aux Philippines et en Tanzanie. Les fonds ont permis d'assurer la prise en charge quotidienne des enfants (alimentation, hébergement, hygiène, vêtements, chaussures, santé), leur éducation et leur formation professionnelle (fournitures scolaires, salaires des professeurs, équipement) ainsi que la construction de la nouvelle école de Dodoma (197 k€ dédiés à l'atelier menuiserie, un dortoir et la clinique). L'année aura été marquée par une inflation des coûts des programmes, le coût par enfant ayant augmenté de 34 % en deux ans.

Au total, depuis 2017, notre association a envoyé 12,9 millions d'euros aux programmes, permettant à la fois la prise en charge des enfants et la construction de grands projets comme le Village pour filles de Tanzanie (3,5 millions d'euros), l'extension de l'école pour garçons au Honduras (plus de 2 millions d'euros). Tous les fonds sont envoyés directement sur les Villages et font l'objet chaque année d'un reporting détaillé et d'un audit.

L'année 2023 est une année excédentaire de 52 k€ (au contraire de 2022 où le déficit de 254 k€ était essentiellement lié au maintien des subventions aux programmes alors que la vente d'une maison avait été reportée sur l'année suivante au dernier moment).

En 2021, l'association a fait l'objet d'une notification juridique. Au moment de la rédaction de ces annexes, nous avons été informés que l'audience se tiendrait en mars 2025. Pour rappel, en 2009, il y a 15 ans, un grand nombre d'associations clientes d'une même société de marketing, sans autres relations entre elles, dont la nôtre, a fait l'objet d'une même instruction judiciaire. À l'issue de celle-ci, le parquet avait requis en 2019 un non-lieu à l'encontre de notre association, estimant qu'il n'existait pas de fondement aux faits qui lui étaient reprochés. Il précisait notamment que « l'association avait une réelle activité en France, que VMPE avait envoyé aux Sœurs de Marie de 2007 à 2009 inclus, un total de 8 380 000 euros utilisés pour les œuvres charitables conformément aux objectifs statutaires de VMPE... ».

Le 20 août 2021, le juge d'instruction a abandonné la qualification initiale. Mais le magistrat instructeur a décidé, contre toute attente, de requalifier les faits, principalement pour « un manque de transparence dans la documentation adressée aux donateurs et de traçabilité dans ses comptes de résultat fonctionnel pour les années 2005 à 2009 » (il y a 15 à 19 ans). L'association Villages du Monde pour Enfants peut fonctionner normalement et a fait évoluer sa communication et son fonctionnement depuis de nombreuses années. Toutes les subventions envoyées aux programmes sont tracées dans le détail et peuvent être facilement identifiées. Le juge d'instruction a d'ailleurs souligné les efforts entrepris dans

Annexe CROD et CER 2023

son ordonnance de renvoi. La régularité et la sincérité de nos comptes sont vérifiées et certifiées chaque année par un commissaire aux comptes. Par souci de transparence, nous avons fait le choix de mentionner ces éléments dans notre rapport annuel, sur notre site Internet et ses annexes.

En 2020, une décision du Tribunal Administratif a confirmé que Villages du Monde pour Enfants était une association d'intérêt général et pouvait recevoir des legs. Depuis, le processus de recouvrement des legs fonctionne de manière classique avec la Préfecture, bien que celui-ci ait été ralenti en raison de la crise du coronavirus et de l'ancienneté des successions. En 2023, 949 k€ de legs et d'assurances-vie ont été recouverts. Des legs sont toujours en attente de recouvrement ; certains d'entre eux intègrent des biens à vendre, dont une maison squattée.

Enfin, l'association a poursuivi son soutien aux programmes sur des thématiques telles que :

- l'électricité solaire pour faire face à la crise énergétique ;
 - la mise en relation avec des entreprises pour favoriser l'employabilité des jeunes. Ainsi, en 2023, des partenariats ont été conclus directement sur le terrain, comme avec Schneider Electric et Energies sans Frontières. Nous avons par ailleurs organisé la venue de l'Ambassade de France au Guatemala dans le village pour filles de Guatemala City dans la perspective de favoriser les partenariats emplois avec les entreprises françaises.
- Enfin, il est à noter que l'année 2023 a été marquée par des absences temporaires (congé sabbatique et congé santé) qui ont nécessité des recrutements en CDD pour assurer la continuité du fonctionnement de l'association. Le poste de responsable de collecte a été vacant une partie de l'année.

➤ **Faits significatifs relatifs à la générosité du public**

En 2023, le montant de la générosité du public s'élève à 2,061 millions d'euros, répartis comme suit :

- 1 095 k€ de dons ;
- 949 k€ de legs et assurances-vie, dont la vente d'une maison à 605 k€.

Si la collecte globale est en hausse par rapport à 2022 (1 389 k), se cache derrière ce chiffre une légère baisse globale des dons (1 095 k€ en 2023 contre 1 133 k€ en 2022) malgré le recrutement de nouveaux donateurs. En effet, les dons par prélèvement continuent de diminuer de manière significative sans être à ce jour compensés (27 % de chute en valeur depuis 2017). Pour faire face à l'érosion de sa base, des opérations de recherche de nouveaux donateurs ont été menées : mailing de prospection et test sur du face à face. Cette recherche de nouveaux donateurs a engendré des frais de collecte.

En parallèle, des legs et des assurances-vie ont été recouverts de manière significative en 2023.

Les investissements pour le développement de la collecte devront se poursuivre, car la base de données reste restreinte. Le développement de la collecte est en effet un enjeu crucial pour la poursuite du soutien aux programmes.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

➤ **Cadre légal de référence**

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

➤ **Règles et méthodes comptables**

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Il est à noter que l'association a fait évoluer la méthode de calcul de ses missions sociales à partir de 2023. Ces dernières années, les missions sociales à l'étranger étaient comptabilisées sans prendre en compte l'intégralité de l'appui. Par ailleurs, les statuts intègrent une mission d'information qui était réalisée, mais non comptabilisée. La nouvelle méthode de calcul permet une meilleure prise en considération de la réalité des missions sociales conformément aux statuts.

➤ **Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources.**

- Les missions sociales sont financées en totalité par les ressources issues de l'appel à la générosité du public, et si besoin, par prélèvement sur les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.
- Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées par l'appel à la générosité du public non affecté de l'exercice et par les réserves.
- Les frais de fonctionnement sont financés en priorité par les autres produits, puis la différence, par l'appel à la générosité du public non affecté de l'exercice.

Annexe CROD et CER 2023

3- LES RESSOURCES

➤ Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés, de dons versés en réponse aux campagnes d'appel à dons, et de prélèvements.

Les legs et autres libéralités sont constitués, pour l'exercice 2023, du versement de contrats d'assurances-vie ou de recouvrement de legs.

➤ Formes d'appel à la générosité du public (AGP)

En 2023, au-delà des dons réguliers par prélèvements automatiques, l'association a généré des revenus via des appels à dons par courrier, par e-mail ou en face-à-face.

➤ Principe d'affectation des produits financiers

Les produits financiers sont affectés en « autres produits liés à l'appel à la générosité du public ».

4- LES EMPLOIS

➤ Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice

• Missions sociales réalisées à l'étranger

Les missions sociales réalisées à l'étranger comprennent :

- les versements effectués aux fondations et associations des Sœurs de Marie ;
- les salaires des personnels travaillant sur les missions sociales à l'étranger, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires et des frais de déplacement affectés.
- une quote-part des frais bancaires associés ;
- Les cotisations affectées.

• Missions sociales réalisées en France

Les missions sociales réalisées en France comprennent :

- les frais inhérents à la mission d'information ;
- les salaires des personnels travaillant sur les missions sociales en France, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires, les frais de déplacement affectés.
- Les cotisations affectées.
-

• Les frais de recherche de fonds

Ces frais regroupent :

Les charges directes liées à l'activité de collecte des dons et des legs (coût des campagnes de courrier ou autres, frais informatiques et opérationnels de traitement des dons, etc.).

- La quote-part salariale des collaborateurs en charge de la collecte de fonds et des legs et assurances-vie, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires, les frais de déplacements affectés.
- Une quote-part des frais bancaires associés.
- Les cotisations affectées.

- Les frais de fonctionnement

Ces frais regroupent :

- Les frais de comptabilité et de commissariat aux comptes, l'assistance juridique.
- La quote-part salariale des collaborateurs en charge du fonctionnement, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires et les frais de déplacements affectés.
- Une quote-part des frais bancaires associés.
- Les cotisations affectées.

Annexe CROD et CER 2023

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 061 100	2 061 100	1 389 841	1 389 841
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 095 247	1 095 247	1 133 666	1 133 666
- Legs, donations et assurances-vie	949 313	949 313	254 131	254 131
- Mécénat				-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	16 540	16 540	2 043	2 043
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	69		89	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	69		89	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	2 061 169	2 061 100	1 389 930	1 389 841
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 461 799	1 461 799	1 046 629	1 046 629
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	82 901	82 901		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	41 778	41 778	43 072	43 072
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 337 120	1 337 120	1 003 557	1 003 557
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	409 297	409 297	361 945	361 945
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	409 297	409 297	361 945	361 945
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	137 439	137 371	235 871	235 782
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-			
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-			
TOTAL	2 008 535	2 008 466	1 644 446	1 644 357
EXCEDENT OU DEFICIT	52 634	52 634	- 254 516	- 254 516

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA				
Bénévolat	3 934	3 934	4 977	4 977
Prestations en nature	16 925	16 925	26 678	26 678
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA				
GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	20 859		31 655	31 655
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS				
Réalisées en France	-			
Réalisées à l'étranger	2 793	2 793	4 977	4 977
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE	17 098	17 098	25 262	25 262
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	968	968	1 416	1 416
TOTAL	20 859	20 859	31 655	31 655

Annexe CROD et CER 2023

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	1 461 799	1 046 629
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	82 901	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	41 778	43 072
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 337 120	1 003 557
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	409 297	361 945
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	409 297	361 945
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	137 371	235 782
TOTAL DES EMPLOIS	2 008 466	1 644 357
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	52 634	
TOTAL	2 061 100	1 644 357
RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 061 100	1 389 841
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 095 247	1 133 666
- Legs, donations et assurances-vie	949 313	254 131
- Mécénats	-	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	16 540	2 043
TOTAL DES RESSOURCES	2 061 100	1 389 841
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	254 516
TOTAL	2 061 100	1 389 841
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 208 927	3 463 443
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	52 634	- 254 516
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 261 561	3 208 927

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 793	4 977
Réalisées en France	-	
Réalisées à l'étranger	2 793	4 977
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	17 098	25 262
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	968	1 416
TOTAL	20 859	31 655
RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	20 859	31 655
Bénévolat	3 934	4 977
Prestations en nature	16 925	26 678
Dons en nature	-	
TOTAL	20 859	31 655
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-